

Lou papafard moutassin

Numéro 56 14^e année Juin 2015



Le papier motassin, bulletin municipal de la commune de la Motte d'Aigues

▪ SOMMAIRE	P.1
▪ LE MOT DU MAIRE	P.1
▪ COMMÉMORATION DU 8 MAI	P.1
▪ ÉTAT CIVIL	P.2
▪ INFORMATIONS MUNICIPALES	P.2-3
▪ LA RUBRIQUE DE L'ÉCOLE	P. 4-5
▪ CENTRALES VILLAGEOISES	P.6
▪ LES ASSOCIATIONS	P.7-8

LE MOT DU MAIRE

La participation à l'effort de réduction du déficit national demandé aux collectivités par le gouvernement se traduit par une baisse des dotations de l'Etat, à savoir - 17 000 € pour 2015. Cette baisse va se poursuivre jusqu'en 2017.

Les communes, par voie de conséquence, ont et auront moins de moyens.

A cela, viennent s'ajouter de nouvelles mesures contraignantes et coûteuses comme :

- La réforme des rythmes scolaires dont le coût fixe, sans les intervenants, est de 13 000 €. La participation de la CAF est de 0,50 € par enfant.

- La fin de l'instruction des permis de construire par la D.D.T. (Direction Départementale des Territoires) depuis le 1er avril 2015. Nous avons fait le choix de mutualiser ce secteur avec notre Communauté de Communes. Le coût, pour notre commune, s'élève à 5 000 € de prime fixe avec un coût supplémentaire pour chaque dossier instruit.

- Et l'accessibilité pour un montant de 7 000 €, là aussi en mutualisant l'étude avec la CoteLub.

➤ Les travaux de restauration du Temple sont terminés. Il a été procédé au remplacement des fenêtres, à la mise en place d'un chauffage / climatisation, à l'installation d'un WC et d'un lavabo et au remplacement d'une porte. Le montant des travaux s'élève à 33 486,72 €.

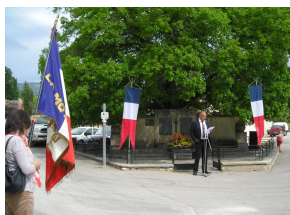
➤ En ce qui concerne la traversée du village, les travaux sont prévus pour le 1er trimestre 2016. Le montant des travaux est estimé à 249 000 €, la participation de la commune s'élevant à 130 000 €.

➤ Enfin, il m'a été signalé à plusieurs reprises, que des propriétaires de chiens leurs faisaient faire la promenade hygiénique sur le stade et ses espaces annexes. Pensez que nos jeunes et nos enfants y évoluent et qu'il est souhaitable que ce lieu reste propre. Des poubelles sont à votre disposition et si chacun y met du sien ce site restera agréable à fréquenter. Merci à tous.

Dans la soirée du jeudi 25 juin, le défibrillateur installé devant la Mairie a été volé. Cet appareil peut sauver des vies et il est vraiment regrettable qu'un tel acte ait été commis. Si les auteurs de ce vol ont un tant soit peu de conscience, il serait humain et intelligent de le remettre en place.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Le 8 mai s'est déroulée la commémoration marquant le 70^{ème} anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale. A l'issue de la cérémonie une exposition avait été organisée par Messieurs GOUIRAND Alain, RICHELIEUX André, BREMOND Paul, MATHIOT Jean, CAVALIER Alix, CERV Samy et Madame DUMOND Mireille, pour rendre hommage aux soldats qui se sont battus pour libérer la France. Merci à tous ceux qui ont participé à cette manifestation.



PROCHAIN NUMÉRO

Le Prochain numéro paraîtra en octobre 2015. Remettez vos propositions d'articles en Mairie avant le 15 septembre 2015. MERCI

Imprimé en Mairie de La Motte d'Aigues

Directeur de la parution : M. le Maire de la Motte d'Aigues

ETAT CIVIL

Naissance : Naomie Anaïs Marine DESPAX le 21 mai 2015
Toutes nos félicitations aux heureux parents et à leurs familles !

Mariage :

Olivier Marie Didier KEIME-ROBERT-HOUDIN et Laurence Anne Marie CANO le 25 avril 2015
Nous présentons tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux !

INFORMATIONS MUNICIPALES

Compte Administratif

et compte de gestion de l'année 2014

- Section de Fonctionnement

Les dépenses et les recettes réalisées en 2014 s'élèvent à :

- Dépenses = 651 348.21 €
- Recettes = 900 662.87 €

Soit un résultat de clôture de l'exercice de 249 314.66 €

- Section d'Investissement

Les dépenses et les recettes réalisées en 2014 s'élèvent à :

- Dépenses = 111 566.16 €
- Recettes = 249 999.20 €

Soit un résultat de clôture de l'exercice de 138 433.04 €

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 642 741.11 €

Ils concernent notamment :

- Travaux de voirie,
- Acquisition de matériel informatique,
- Révision du POS,
- Création d'un local culturel,
- Rénovation de bâtiments communaux,
- Aménagement de la traversée du village,
- Aménagements scolaires,
- Aménagement d'un skate park. (Terminé en juin 2015)

Tarif cantine scolaire

et garderie périscolaire, approbation des règlements

Lors de la séance du conseil municipal le 08 juin 2015, Monsieur Le Maire a rappelé le prix du repas de la cantine scolaire (2.90 €) et celui de l'heure de garderie (2.20 €). Il a donné lecture du règlement de la cantine et de la garderie pour approbation afin de l'appliquer dès la rentrée scolaire prochaine. Il a expliqué que ces prix étant en rapport avec les charges supportées par la commune il y aurait lieu de procéder au maintien de ces tarifs afin de ne pas augmenter les charges des familles.

L'assemblée à l'unanimité a **VOTE** le maintien du tarif de la cantine et de la garderie pour la rentrée scolaire 2015/2016 :

- Cantine : prix du repas = 2.90 €
- Garderie : prix de l'heure = 2.20 €

Et a **APPROUVE** les règlements de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire.

Marché nocturne

Cette animation estivale vient de commencer depuis le 4 juin, elle vous accueille tous les jeudis durant les mois de juin, juillet et août, sous les cerisiers pour un moment de détente et de plaisir dans une ambiance musicale de 18 h à 22 h 30.

Activités Péri Educatives

A la rentrée prochaine, les A.P.E. seront gérées par le Centre Social l'Aiguier de La Tour d'Aigues.

L'agrément sera déposé pour 70 enfants, il fonctionnera tous les vendredis après midi de 13h30 à 16h30 pendant la période scolaire. L'Aiguier assurera toutes les prestations administratives et pédagogiques. Les inscriptions se feront directement au centre l'Aiguier à partir du 29 juin 2015 et jusqu'au 14 août 2015. Le centre de loisirs fonctionnera avec 3 animateurs et des intervenants extérieurs. Le programme des activités vous sera communiqué durant l'été. Coût de l'inscription : 58 € par trimestre pour le premier enfant et 35 € par trimestre à partir du deuxième enfant. Le coût annuel pour la commune pour la gestion de cet ALSH serait d'environ 25 000 €. Ce coût annuel comprend les frais de gestion et le projet pédagogique.

Bruits de voisinage

Nous vous rappelons que l'article 8 de l'arrêté préfectoral n° SI 2004-08-04-0210-DDASS en date du 4 août 2004 stipule que « Tous travaux bruyants de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Quant à l'article 9 de ce même arrêté, il précise que « les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Permanences des Conseillers Départementaux

Les nouveaux conseillers Départementaux ont commencé à tenir leurs permanences dans notre commune.

Mme Noëlle
TRINQUIER était en
Mairie le mardi 23 juin.

Quant à Mr Jean-
François LOVISOLO,
il tiendra sa permanence
le lundi 6 juillet à 11 h.



NOËLLE TRINQUIER

CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE
CANTON DE PERTUIS

Tél. : 04 90 16 15 13
Port. : 07 86 91 76 64
e-mail : noelle.trinquier@cg84.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Traversée du village

La réfection de la route D 27 relève de la compétence du conseil départemental. C'est un dossier qui est en cours. Il y a quelques temps, le double câble posé au sol le long du passage piéton au bas de la rue Alix Laugier, a permis de faire une estimation comptable du nombre de voitures passantes.

Un projet a été construit et élaboré pour la mise en sécurité de cette traversée par le Conseil Départemental. Il comportera :

- Prolongement du trottoir de La Poste jusqu'à la Coopérative,
- Création d'un emplacement réservé pour le bus face à l'abri bus (situé à La Poste),
- Création de plateaux traversant (un au niveau de la glycine et un au niveau du bar).

Les appels d'offre des artisans vont être déposés en septembre. Après études des devis, les travaux seront engagés. Bien sûr, s'il n'y a pas de contre-temps.

Le plan d'aménagement de la traversée du village est consultable en Mairie.

Moustique tigre

Nuisances et Maladies, ce qu'il faut savoir sur le moustique, comment s'en protéger, comment éviter sa prolifération

Il existe différents types de moustiques, dont le moustique « tigre » (*Aedes albopictus*) qui a la particularité de piquer surtout pendant la journée, sa pique est douloureuse. Il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre la dengue ou le chikungunya. Aujourd'hui, il n'y a pas d'épidémie de chikungunya, ni de dengue, en France métropolitaine. Cependant, présent depuis des années en Asie, en Afrique, en Amérique et dans l'Océan Indien, ce moustique s'est installé, depuis 2004, dans le Sud de la France. Il faut être particulièrement vigilant si l'on revient d'une zone tropicale : il faut consulter un médecin en cas de fièvre brutale et de douleurs articulaires ou de courbatures.

Tous les moustiques n'occupent pas la même niche écologique. Le moustique « tigre » est fortement affilié à l'homme et il

vit au plus près de chez nous. Il se déplace peu. Ainsi, le moustique qui vous pique est né chez vous !

Il se développe dans de petites quantités d'eau : des soucoupes de pots de fleurs, des vases et tout récipient contenant de l'eau. Il faut donc éliminer les endroits où l'eau peut stagner comme les petits détritiques, les pneus usagés les encombrants, les déchets verts... , changer l'eau des plantes et des fleurs régulièrement, vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées, couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu, couvrir les piscines hors d'usage

Enfin, pour éliminer les lieux de repos des moustiques adultes, pensez à débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies, élaguer les arbres, ramasser les fruits tombés et les débris végétaux, réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage), entretenir votre jardin.

Aire de glisse

Au début de cette année, un projet élaboré par un groupe de jeunes de la Motte d'Aigues avec le support d'une maman avait été présenté à l'équipe municipale. Après délibération, la recherche d'autres devis, la définition des prévisions budgétaires, il a été adopté. Et le 10 juin, les différents modules sont arrivés par convoi exceptionnel sur l'aire du stade.

Après l'impatience due aux 3 jours de montage, les pratiquants de glisse se sont rués sur les pentes.

Sur le module central, il y a un panneau où figurent des recommandations de sécurité, à lire et appliquer sans modération. Cet endroit est réservé aux jeunes, prière de bien vouloir le respecter et le laisser propre.



Cette réalisation est une concrétisation de la symbiose entre la jeunesse de la Motte d'Aigues et l'équipe municipale.

Un si beau projet mérite une belle inauguration qui aura lieu le samedi 5 septembre 2015 en fin d'après-midi. Nous vous en reparlerons...

La commission animation.

LA RUBRIQUE DE L'ÉCOLE

Jardinage pour les élèves de PS-MS



Pique-nique du 19 mai à l'œtang de la Bonde



Jardin des plantes tinctoriales à Lauris ñ Classe de CE1-CE2



Activité Piscine pour les élèves de GS, CP et CE1



« Centrales villageoises du Pays d'Aigues »

Notre premier projet portera sur une vingtaine de toitures.

DEVENONS PRODUCTEURS DE NOTRE ENERGIE !

Les Centrales Villageoises offrent une nouvelle approche de l'énergie

photovoltaïque. Grâce à ce type de projet, porté et géré par les habitants avec

l'aide de leur Parc Naturel Régional et le soutien de leur communauté de

communes, nos territoires ont la capacité de prendre en mains une partie de leur

production d'énergie, d'en partager *collectivement* les investissements et d'en

récolter les fruits.

_ Qu'est-ce qu'une centrale villageoise ?

- C'est un modèle créé par RhôneAlpEnergie Environnement qui permet aux

citoyens de devenir acteurs de la transition énergétique.

- Il y a actuellement 8 centrales villageoises créées sur ce modèle en Rhône-

Alpes, la nôtre dans le Sud-Luberon, et 3 autres sociétés en cours de création :

une dans le pays de Banon, une dans le Queyras et une dans la Drôme.

- Ce projet, porté par une société de type coopératif et à but éthique, consiste à

investir collectivement dans la pose de panneaux photovoltaïques sur toitures

publiques ou privées, pour revendre l'électricité à EDF.

- Les Centrales Villageoises du Pays d'Aigues :

· respectent les valeurs définies dans la charte du Parc Naturel Régional du

Luberon,

· oeuvrent avec les élus pour une concertation et une co-construction des

projets avec les habitants et acteurs locaux,

· respectent les patrimoines paysagers et architecturaux,

· recherchent en priorité à conforter le développement local et participent ainsi

à la production de richesses sur notre territoire,

· contribuent au renforcement des liens sociaux.

- Les bénéfices sont, pour partie réinvestis dans l'équipement de nouvelles

toitures et dans des actions visant à économiser l'énergie, pour partie distribués

aux actionnaires.

_ Qui sommes-nous ?

Un groupe de 8 habitants de nos villages motivés pour se lancer *bénévolement*

dans ce projet d'avenir.

_ Où en sommes-nous ?

Nous avons rencontré tous les maires des communes de CO-TELUB qui nous ont

bien accueillis, ont proposé des toitures publiques et orienté nos recherches de

toitures privées.

_ Comment ça marche ? Ceux qui veulent investir dans le financement de ces énergies renouvelables

peuvent acquérir des parts de la société, participer à son fonctionnement et

bénéficier des dividendes versés au prorata de leur investissement.

Toute personne peut devenir actionnaire avec l'agrément des sociétaires.

En décidant de nous rejoindre vous permettrez d'équiper des toitures sur notre

territoire, favoriserez la mise en oeuvre de solutions pour économiser l'énergie et

participerez à la lutte contre le réchauffement climatique.

_ Quelle est notre démarche de développement ?

Le Parc finance, à travers des fonds européens, une étude approfondie de notre

premier projet destinée à garantir la viabilité de notre société.

Nous prévoyons de lancer la réalisation du premier projet avant la fin de l'année

pour une inauguration début 2016.

Dans l'immédiat nous avons besoin de propriétaires qui acceptent de louer leur

toiture et de nouveaux actionnaires pour financer ce projet.

_ Avez-vous des questions ?

Nous vous suggérons de commencer par visiter le site internet :

www.centralesvillageoises.fr

Si vous ne trouvez pas la réponse envoyez-nous un mail à

paysdaigues@centralesvillageoises.fr

ou un courrier à :

CENTRALES VILLAGEOISES DU PAYS D'AIGUES

5 résidence Marcel Pagnol

84240 LA TOUR D'AIGUES



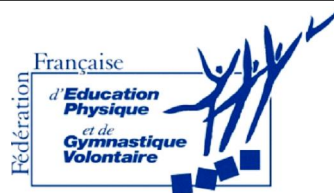
Le groupe fondateur

LES ASSOCIATIONS DE NOTRE COMMUNE

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE *Sport & Plaisir*

Lundi 7 septembre 2015 : reprise des cours pour pratiquer les différentes activités physiques proposées par l'Association de Gymnastique Volontaire St. Martin - La Motte.

NOUVEAU ! Nous avons le plaisir de compter parmi nos animatrices une nouvelle recrue diplômée, Cendrine BOUGON, issue de la danse professionnelle, qui animera un cours de gym dynamique le mardi soir de 18 h 30 à 19 h 30.



ANIMATRICES : Nadine PINO Nathalie BESSE Cendrine BOUGON

HORAIRES & ACTIVITES

Lundi	10h00 à 11h00	en extérieur	ACTI'MARCHE
Mardi	16h00 à 17h00	Salle polyvalente de La Motte	STRETCHING
Mardi	17h15 à 18h15	Salle polyvalente de La Motte	GYM ENFANTS
Mardi	18h30 à 19h30	Salle Polyvalente de La Motte	GYM DYNAMIQUE
Mercredi	09h45 à 11h00	en extérieur	GYM PLEIN AIR
Jeudi	18h30 à 19h30	Salle polyvalente de La Motte	PILATES
Vendredi	15h00 à 16h00	Foyer St. Martin	STRETCHING

INSCRIPTION TOUTE L'ANNEE (règlement au prorata)

DIRIGEANTS A.G.V. ST MARTIN - LA MOTTE :

Josette MATHIOT	Monique LE PROVOST	Suzie MISTRE
Présidente	Trésorière	Secrétaire
04 90 77 72 25	06 27 40 40 68	04 90 77 67 72
josette.mathiot84@orange.fr	m.le.provost@free.fr	suzie.mistre@gmail.com

Foyer Communal 84760 St. Martin de la Brasque / Courriel : josette.mathiot84@orange.fr

N° SIRET : 34255601600018 - code APE : 9312Z n° Agrément jeunesse et sports 84 88 247 / FFEPGV - www.sport-santé.fr

AMICALE LAÏQUE

L'Amicale Laïque remercie les enseignants et les parents pour leur mobilisation et nous vous donnons rendez-vous dès le

**27 septembre 2015 pour la 3ème édition
du « Marché aux Plantes ».**

COMITE DES FETES

GRANDE FÊTE VOTIVE

Les 4 - 5 et 6 juillet 2015

Avec Baptême de l'air en hélicoptère et grand feu d'artifice

Samedi 4 juillet

Concours de boules (pétanque) à 15 h
Marché artisanal à partir de 14 h
Soirée Paëlla animée par le groupe « ATOLL »
Repas complet : 15 € - Enfants (- de 13 ans)
10 € sur inscription à la Mairie au plus tard lundi 29 juin

Dimanche 5 juillet

3 démonstrations de Trial au cours de la journée
Marché artisanal à partir de 14 h
Soirée animée par le D.J. STEFF
GRAND FEU D'ARTIFICE offert par la Mairie

Lundi 6 juillet

Concours de boules à la longue : 2 joueurs - 6 boules à 9 h

Vous trouverez une buvette et des grillades sur place.

Barbapapa, tortillons forains, praline, nougat, etc...

facebook : LaLibellule Rose
Google+ : La Libellule Rose

lalibelluleros84@gmail.com
virjny95@gmail.com



La Libellule Rose

stand de barbapapa & confiserie foraine

Vincent Durandelle

OSTÉOPATHE D.O.

Place de l'Église
84240 La Motte d'Aigues

Port. 06 45 61 11 05

CONVIVIALITÉ ET CULTURE



Bonjour à tous !

Avec la fin de l'année scolaire vient aussi le temps du repos - et du bilan pour notre association ; grâce à nombre d'entre vous, elle se porte bien : 115 adhérents inscrits - sans compter ceux qui participent ponctuellement à nos activités.

De nombreux ateliers fonctionnent au local des anciennes écoles.

L'informatique connaît un renouveau avec les tablettes tactiles, les nouveaux téléphones, sans compter que vous êtes encore nombreux à vouloir profiter au maximum des possibilités qu'offrent les nouveaux appareils photos numériques

Le modelage connaît de plus en plus d'adeptes ; en **peinture**, non seulement, nous avons fait de nombreuses découvertes techniques en nous lançant dans la reproduction d'œuvres connues, mais notre liberté créatrice s'en est donnée à cœur joie lorsque nous sommes allés - tels Cézanne - « peindre sur le motif » ; enfin, alors que nous venons souvent avec une idée préconçue sur le medium que nous allons employer, il est maintenant fréquent chez nous de voir un pastelliste passer à l'aquarelle et un tenant de la peinture à l'huile assouvir sa créativité avec de l'acrylique...

Quoi qu'il en soit, vous pourrez juger sur pièce des résultats puisque nous envisageons une exposition peinture et modelage à la rentrée; y seront associées bien sûr les œuvres de l'atelier créatif : patchwork, boutis, broderies etc.

Les clubs d'anglais et d'espagnol ont toujours leurs fidèles, sans compter les Mottassins d'adoption qui ne maîtrisent pas encore parfaitement notre langue et qui suivent les

cours d'adaptation de Francisca.

Nous avons effectué **une belle marche** dans le Contadour à la découverte des anciennes bergeries de pierres sèches, découvert **une grotte préhistorique sur le site de Quinson** ; à la fin mai, une joyeuse troupe s'est élancée à l'assaut du **train des Pignes** qui relie Digne à Nice ; pendant trois jours, nous avons arpenté **la châtaigneraie, les grès d'Annot** et découvert les impressionnantes **fortifications d'Entrevaux** ; expérience réussie de sortie que nous avons envie de renouveler ; peut-être certains d'entre vous auront-ils envie de se joindre à nous, que ce soit pour les marches d'un jour ou pour des sorties plus lointaines (elles restent cependant accessibles à tout marcheur normal).

Enfin, en juin, un guide aussi érudit que captivant par ses anecdotes nous a permis de découvrir les **richesses de Nyons et du Vaison médiéval**, avec la ré-ouverture de la cathédrale haute.

Les travaux du temple sont maintenant terminés (pour voir l'évolution des travaux, vous pouvez aller sur le site créé par Lucien Gardiol :

<http://templelamotte.eu>

Un concert lyrique y a déjà eu lieu afin de participer à l'achat de nouveaux sièges pour le temple. De nouvelles actions auront lieu dans ce but l'année prochaine.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances, en espérant que vous serez nombreux à rejoindre nos habitués en septembre.

Pour tout renseignement :

Claudine Bideau 04 90 07 75 82 ou 06 03 16 46 88

ou claudine.bideau@orange.fr



- Carpe Diem -

Esthétique et bien être
au naturel

06.64.36.67.49

Besoin de vous déplacer ?

Faites appel à un Taxi !

Felician Marjorie TAXI : 06.75.66.51.63
et

Thierry FREYTAG - TAXI de la BRASQUE :
06.09.32.55.54 ou 04.90.68.18.73

ANOCHKA STYLE

Couture

Retouches Confection

Création Accessoires de Mode
(Prix imbattables...)

Rue Régis Ambrois
84240 La Motte d'Aigues

Tél. : 04.90.77.72.97

06.03.62.56.57

Mail : [desan-](mailto:desan-ti.olena@laposte.net)

ti.olena@laposte.net